

Montpellier, vendredi 21 février 2020

20
élections
municipales
20

ÉLECTIONS MUNICIPALES des 15 et 22 mars 2020

DERNIERS JOURS POUR LES DÉPÔTS DE CANDIDATURES dans L'HÉRAULT

Dans l'Hérault, les lieux et périodes de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 sont fixés par un arrêté préfectoral du 27 janvier 2020.

Premier tour	Arrondissements Montpellier et Lodève Dépôt des listes : Préfecture à Montpellier – place des Martyrs de la Résistance	Du lundi 10 au mercredi 26 février	De 8h30 à 12h00 Et de 14h00 à 16h30
		Jeudi 27 février	De 8h30 à 18h00 Sans interruption
	Arrondissement Béziers Dépôt des listes : Sous- préfecture à Béziers – boulevard Herriot	Du lundi 10 au mercredi 26 février	De 9h00 à 12h00 Et de 13h30 à 16h00
		Jeudi 27 février	De 9h00 à 18h00 Sans interruption

Deuxième tour	Arrondissements Montpellier et Lodève Dépôt des listes : Préfecture à Montpellier – place des Martyrs de la Résistance	Lundi 16 mars	De 10h30 à 12h30 Et de 14h00 à 17h30
		Mardi 17 mars	De 8h30 à 18h00 Sans interruption
	Arrondissement Béziers Dépôt des listes : Sous- préfecture à Béziers – boulevard Herriot	Lundi 16 mars	De 10h30 à 12h00 Et de 13h30 à 17h00
		Mardi 17 mars	De 9h00 à 18h00 Sans interruption

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34



Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



@Prefet34

Afin d'éviter des déplacements inutiles en préfecture de Montpellier ou en sous-préfecture de Béziers, les candidats sont invités à vérifier la complétude de leur dossier en consultant le site internet de la préfecture :

Pour les COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS :

<http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-et-citoyennete/Elections/Elections-Municipales-2020/COMMUNES-DE-MOINS-de-1000-habitants>

Pour les COMMUNES DE PLUS 1000 HABITANTS ET PLUS :

<http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-et-citoyennete/Elections/Elections-Municipales-2020/COMMUNES-DE-1000-habitants-et-PLUS>

A noter : Tout dossier incomplet devra être rejeté. Aucun dépôt ou complément de dépôt ne sera possible au-delà du 27 février 2020 à 18 heures.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault :
www.herault.gouv.fr rubrique Politiques publiques / Elections et citoyenneté

TIRAGE AU SORT d'attribution de l'ordre des panneaux

Le tirage au sort pour l'attribution de l'ordre des panneaux, entre les listes candidates des communes de 1000 habitants et plus, sera effectué suivant l'arrondissement :

Vendredi 28 Février 2020

Préfecture de l'Hérault → 16h30
Sous-Préfecture de Béziers → 16h30
Sous-Préfecture de Lodève → 9h00

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

